



Dompierre sur Mer

L'an deux mille dix-huit, le mardi trente janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la salle du Conseil Municipal, Espace Michel Crépeau, sous la présidence de Monsieur David CARON, Maire, d'après convocation faite le 24 janvier 2018.

Étaient présents : MM. David CARON, Sally CHADJAA, Pascal THULOUX, Brigitte GAUTIER, Daniel GAUDIN, Chrystelle LUBBERS, Jean-Pierre GABRIULT, Juliana LEMMOU, Jean-Jacques LASSALLE, Yves RONTEAU, Jean-Loup HOCQUET, Jean-Pierre DOARÉ, Marc LE BOULAIRE, Dominique RABAUD, Yves SEIGNEURIN, Véronique RUSSEIL, Guillaume KRABAL, Amaël DENIS, Pierre DOUMERET, Annabelle VIGNON.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Fabrice GAUTHIER à Juliana LEMMOU, Béatrice MOQUAY à Yves RONTEAU, Nathalie NAEGELLEN à Chrystelle LUBBERS, Sonia HUGUET à Jean-Pierre GABRIULT, Audrey LE GALLAIS à Brigitte GAUTIER, Emmanuelle BOUFFÉ à Sally CHADJAA, Coralie DORIN à Daniel GAUDIN.

Absents excusés : MM. Jacques RAT, Denis THIBAUDEAU.

Absent(s) : /

Madame Chrystelle LUBBERS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DES PLANS D'EAU ET DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 089-2014-DEL en date du 2 septembre 2014 désignant les membres du groupe d'acteurs locaux dans le cadre de l'inventaire des zones humides ;

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 2 septembre 2014, la commune de Dompierre sur Mer s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond aux exigences réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaires des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

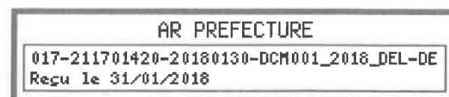
L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP), a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau. Elle assiste la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans cette démarche d'inventaire (appui technique). Pour réaliser cette mission, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a fait appel au prestataire de services Biotope. Ce dernier a assuré la mise en œuvre de l'inventaire selon les modalités de l'étude.

Mise en place de la démarche

Un groupe d'acteurs locaux, composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels, notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du Conseil Municipal du 2 septembre 2014.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes
1 ^{ère} réunion : installation du groupe d'acteurs locaux	Présentation de la thématique « zones humides » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement...)	2 octobre 2014	15
2 ^{ème} réunion : sortie terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides sur le terrain	26 novembre 2014	16
Réunion avec les exploitants agricoles	Présentation de la thématique « zones humides » et de la méthodologie aux exploitants agricoles	6 novembre 2014	7
3 ^{ème} réunion : restitution des résultats auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des résultats de l'inventaire (état général, atlas cartographique)	16 novembre 2017	4



Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, d'affichages en Mairie et sur leurs sites internet.

Les comptes rendus des réunions ont été rendus accessibles aux membres du groupe d'acteurs locaux sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au fur et à mesure des réunions et aucune remarque n'a été faite sur ces derniers. Les prospections de terrain se sont déroulées en avril 2015, complétées en juin et novembre 2016, soit 8 jours.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en Mairie du 9 octobre au 6 novembre 2017 inclus, accompagnée d'un registre pour y consigner des remarques. Quatre personnes sont venues consulter l'atlas des résultats, mais aucun commentaire n'a été fait.

Suite à la troisième réunion du groupe d'acteurs locaux, où les cartes ont été passées en revue, les acteurs présents ont validé l'étude. Aucune levée de doutes n'est demandée pour compléter l'effort de prospection sur plusieurs secteurs.

Résultats de l'étude

Le bureau d'études Biotope, en charge des inventaires, a présenté en séance aux conseillers municipaux les résultats sur le territoire communal :

- les 1 804 hectares de la commune ont été prospectés ;
- 150 points de sondages pédologiques ont été réalisés ;
- 1,99 hectares de zones humides ont été caractérisées ;
- plusieurs zones non humides ont été signalées comme présentant un intérêt vis-à-vis de la dynamique de l'eau. Il s'agit de secteurs inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement et de zones hydromorphes ;
- concernant le réseau hydrographique, 383 mètres de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire (fossés) repérés lors des prospections de terrain ont été ajoutés aux données référencées ;
- 1 mare a été recensée sur la commune ;
- des observations complémentaires ont été notées, notamment les bassins d'orage et les secteurs de remblai.

La carte jointe à la délibération présente les résultats de l'inventaire. Le rapport d'étude et de cartographie sera consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à l'adresse suivante : <http://www.agglo-larochelle.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal#!inventaire-des-zones-humides>

Suites à donner

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme. Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en Mairie.

La Commission Locale de l'Eau est la Commission en charge de vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le Comité Technique zones humides du SAGE SNMP, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **APPROUVE** le recensement des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- **SOLLICITE** l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

Acte rendu exécutoire après sa transmission au Représentant de l'État le :	31 JAN. 2018
et sa publication le :	31 JAN. 2018

Pour extrait certifié conforme,
À Dompierre sur Mer, le 30 janvier 2018



Le Maire

David CARON

DCM n° 001-2018-DEL

AR PREFECTURE
017-211701420-20180130-DCM001_2018_DEL-DE
Regu le 31/01/2018